



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2022-046

PUBLIÉ LE 14 MARS 2022

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

04-2022-03-14-00001 - AP 2022-073-001 du 14 mars 2022 portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites Formation de la Nature (4 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-03-14-00001

AP 2022-073-001 du 14 mars 2022 portant
renouvellement de la composition de la
Commission Départementale de la Nature, des
Paysages et des Sites Formation de la Nature

Digne-les-Bains, le 14 MARS 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022 - 073 - 001
portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale
de la Nature, des Paysages et des Sites
Formation de la Nature

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles R.341-16 à R.341-25 ;

VU l'ordonnance n°2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022-031-008 fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et portant règlement intérieur ;

VU les consultations des collectivités territoriales, des associations, des personnes qualifiées et des personnes compétentes du 31 janvier 2022 ;

VU les propositions des collectivités territoriales, des associations, des personnes qualifiées et des personnes compétentes ;

CONSIDÉRANT la délibération en date du 22 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein des organismes extérieurs ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence il convient de modifier de modifier la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation spécialisée dite de la nature ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation spécialisée dite de la nature, présidée par le préfet ou son représentant est composée ainsi qu'il suit :

- **1^{er} collège : 6 membres représentant des services de l'État**
 - deux représentants de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
 - deux représentants de la direction départementale des territoires ;
 - un représentant de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence ;
 - un représentant de l'office national de la forêt.

- **2^e collège : 6 membres titulaires représentant élus des collectivités territoriales, et 6 membres suppléants**
 - **un conseiller départemental** désigné par le Conseil Départemental :
Titulaire : Madame Marion MAGNAN
Suppléant : Monsieur Jean-Claude CASTEL

 - **deux représentants d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** du département désignés par l'Association des Maires de France :
Titulaire : Madame Patricia PAUL, Vice-présidente de la Communauté de communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Titulaire : Monsieur Vincent ALLEVAR, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération

Suppléant : Monsieur Frédéric CLUET, Vice-président de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon
Suppléante : Madame Carole TOUSSAINT, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

 - **trois maires** de communes du département, désignés par l'Association des Maires de France
Titulaire : Monsieur Jacques FORTOUL, Maire de Jausiers
Titulaire : Monsieur Gérard AURRIC, Maire de Valensole
Titulaire : Madame Michèle MOUTTE, Maire de Banon

Suppléante : Madame Laurence DESPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin de Brômes
Suppléant : Monsieur Jean-Philippè MARTINOD, Maire de Chateauneuf Miravail
Suppléante : Madame Élisabeth JACQUES, Maire de La Condamine Chatelard

➤ 3^e collège : 6 membres titulaires, personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et d'organisations agricoles ou sylvicoles et 6 membres suppléants

- France Nature Environnement
Titulaire : Monsieur Pierre FRAPA
Suppléant : Monsieur Michel JACOD
- Chambre d'Agriculture
Titulaire : Monsieur David FRISON
Suppléant : Madame Clémence DELAYE
- Centre Régional de la Propriété Forestière
Titulaire : reste à nommer
Suppléant : reste à nommer
- Parc Naturel Régional du Verdon
Titulaire : Madame Arlette RUIZ
Suppléant : Monsieur Dominique CHAVY
- Parc Naturel Régional du Luberon
Titulaire : Madame Aline SALVAUDON
Suppléant : Monsieur Laurent MICHEL
- Parc National du Mercantour
Titulaire : Monsieur Xavier FRIBOURG
Suppléant : Monsieur Ludovic KLEIN

➤ 4^e collège : 6 membres titulaires, personnalités compétentes en matière de protection de la flore, de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels et 6 membres suppléants

- Ligue de Protection des Oiseaux
Titulaire : Madame Flora LOUEDOC
Suppléant : Monsieur Gérard HUMBERT
- Réserve géologique de Haute-Provence
Titulaire : Monsieur Didier BERT
Suppléant : Madame Isabelle LATIL
- Fédération départementale des associations agréées de pêche, pisciculture et protection des milieux aquatiques
Titulaire : Monsieur Vincent DURU
Suppléant : Monsieur Bernard COLLET
- Fédération départementale des chasseurs
Titulaire : Monsieur Max ISOARD
Suppléant : Monsieur Marcel IMBERT
- Office français de la biodiversité
Titulaire : Monsieur Michael JUSSIAUME
Suppléant : Madame Marie-Dorothee DURBEC
- Conservatoire des Espaces Naturels de PACA
Titulaire : Monsieur Claude TARDIEU
Suppléant : pas de suppléant

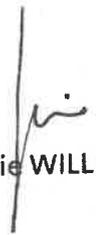
Article 2 :

L'arrêté préfectoral n°2015-197-011 du 10 juillet 2015 portant renouvellement de la composition nominative de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation spécialisée dite de la nature est abrogé.

Article 3 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à chacun des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation spécialisée dite de la nature.

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire générale par suppléance


Natalie WILLIAM